

## Dotation de Solidarité Communautaire

**Rapporteur : M. Le Président**

### 1. Les principes

La dotation de solidarité communautaire est constituée de 3 volets : la dotation « richesse », la dotation « population » et la dotation « logements sociaux. »

La délibération du 1<sup>er</sup> mars 2001 précisait que le montant de la dotation perçue par la ville de Besançon ne devait pas excéder 55% environ de la DSC totale.

D'un montant de 10 millions de francs en 2001, le montant est arrondi à 1 525 000 €.

### 2. Le calcul.

Le calcul de cette dotation a été fait sur la base des informations issues des fiches D.G.F. 2001 en tenant compte de la répartition « 55% Besançon et 45% périphérie ».

**Le volet « logements sociaux »** autorise la répartition de 152 449,02 € au prorata de 17 328 logements.

**Le volet « population »** définit plusieurs strates, auxquelles on applique un coefficient modérateur :

- 20 pour la tranche 0 à 99 habitants
- 5 pour la tranche 100 à 499 habitants
- 4 pour la tranche 500 à 999 habitants
- 2 pour la tranche 1000 à 1999 habitants
- 1,50 pour la tranche 2000 à 2999 habitants
- 1 pour la tranche plus de 3000 habitants

La population ainsi pondérée détermine un coût de 1,46 € (9,59 F) par unité de calcul, le montant à répartir par strate (population pondérée X unité de calcul) et le coût par habitant par strate.

**Le volet « richesse »** a permis la répartition de 762 245,09 € (5 MF) en fonction de la population DGF pondérée par la valeur absolue du coefficient de richesse fiscale multiplié par l'effort fiscal plafonné :

- le coefficient de richesse fiscale est égal au poids relatif du potentiel fiscal par habitant sur le potentiel fiscal moyen de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (somme des potentiels fiscaux / 175 899 habitants)
- l'effort fiscal de la commune est plafonné à 1.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant arrondi de la dotation de solidarité communautaire 2002 et la dotation de chaque commune.**

Pour extrait conforme,

Le Président